

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

22 février 2023, de 13 h à 16 h 30

23 février 2023, de 9h00 à 14h00

Siège social Salle de conférence/Webex

Présents : Mel Norton (président), Haley Flaro (vice-président), Bert Cyr, Donna McNeill, Gaëtan Guérette, Mike MacMullin, Lucien Sonier, Tina Soucy, James Stanley, Denny Vautour, Tim Petersen (président-directeur général)

Regrets : Aucun

Personnel présent à la réunion : David Luther, Perry Cheeks, Laragh Dooley, Carolyn MacDonald, Bathy Bent, Dino Scichilone, Scott Allaby, Michael Freeze, Yanjun Wang, Carol Veysey, Courtney St. Peter.

Invités : Roy Siliker (Association de la construction et de la sécurité du Nouveau-Brunswick)

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration des 22 et 23 février 2023 est adopté tel quel.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la décision est prise à l'unanimité :

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration des 22 et 23 février 2023 est adopté tel que présenté.

2. Moment de sécurité

Le conseil d'administration a discuté de l'importance d'être attentif aux conditions météorologiques, en particulier lorsqu'il pleut et qu'il gèle.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des conflits d'intérêts liés à l'ordre du jour de la réunion et, le cas échéant, de les déclarer.

Un membre a déclaré un conflit d'intérêts pour le point 13b - Nomination d'un membre du conseil d'administration - Représentant des travailleurs (x1) et a accepté de se récuser sur ce point.

4. Approbation du procès-verbal

a. Daté des 23 et 24 novembre 2022

Les procès-verbaux des 23 et 24 novembre 2022 ont été examinés et un membre a noté des modifications dans la version française.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration des 23 et 24 novembre 2022 soit approuvé tel que modifié.

b. Daté du 24 janvier 2023 (à huis clos)

Les procès-verbaux des réunions du 24 janvier 2023 sont approuvés.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 janvier 2023 soit approuvé.

5. Ordre du jour

a. Plan de travail 2023

Le Conseil d'administration a reçu le plan de travail 2023 pour information.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le Conseil d'administration reçoive le plan de travail 2023 pour information.

b. Mise à jour de la lettre de mandat

Le conseil d'administration a reçu une mise à jour de la lettre de mandat pour son information.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive la mise à jour de la lettre de mandat à titre d'information.

6. Rapport du président et du directeur général - Résultats du quatrième trimestre et résultats préliminaires de fin d'année

Le président-directeur général a présenté une vue d'ensemble du rapport du directeur général - résultats du quatrième trimestre et résultats préliminaires de la fin de l'année.

Il a fourni les résultats de l'enquête sur l'engagement des employés de 2022 et a présenté le projet d'apprentissage et de développement dans le cadre des efforts de modernisation. Ce projet vise à concevoir et à mettre en place un cadre de collaboration pour développer les compétences, les capacités, l'état d'esprit et les changements de comportement nécessaires pour soutenir les employés de Travail Sécuritaire NB d'une nouvelle manière.

Le président-directeur général a également présenté les résultats du dernier sondage des clients, et les résultats de satisfaction des deux groupes sont restés stables. Il indique qu'il existe un nouveau sondage auprès des clients et que des initiatives sont en cours pour améliorer les résultats en 2023. Les initiatives comprennent des formulaires en ligne, des services de réadaptation et des fondations technologiques.

Le conseil d'administration a visionné la nouvelle campagne vidéo de Travail Sécuritaire NB intitulée " Le retour au travail, ça fait partie d'un retour à la vie normale", développée en partenariat avec les commissions d'indemnisation des travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador, de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Un membre a indiqué qu'il pensait que le message que Travail Sécuritaire NB tente de communiquer pourrait ne pas être bien compris par les travailleurs. Un autre membre du conseil d'administration s'est dit préoccupé par la crise actuelle des infirmières et s'est demandé quelle pourrait être leur réaction.

Le président-directeur général répond que la vidéo a été élaborée en collaboration avec plusieurs conseils d'administration et que le personnel prendra en considération les commentaires reçus.

Le président-directeur général indique que la conférence sur la santé et la sécurité se tiendra en personne pour la première fois depuis la pandémie, du 10 mai au 12 mai 2023, à Fredericton.

Le président-directeur général a présenté la stratégie de collecte d'information et la feuille de route en matière de données, qui constitueront le plan directeur permettant un traitement cohérent et approprié des données et favorisant une meilleure compréhension des informations dans l'ensemble de Travail Sécuritaire NB.

Le président-directeur général informe le conseil d'administration que le directeur financier, Perry Cheeks, prendra sa retraite en mars et que Carolyn MacDonald assurera l'intérim jusqu'à la fin de l'année, après quoi le poste sera affiché. Un membre demande s'il y a des talents à l'interne et si le poste sera affiché à l'interne. Le président-directeur général indique qu'il y a des talents internes et que le poste sera affiché à l'interne et à l'externe.

Le vice-président du conseil d'administration indique que, par le passé, un tableau de bord a été utilisé pour ventiler les données financières et les risques pour le conseil d'administration. Elle demande s'il est possible de revenir à l'utilisation de ce tableau de bord. Un autre membre demande s'il est prévu de présenter les indicateurs clés de performance d'une manière différente. Le président-directeur général répond qu'il a présenté les indicateurs de performance clés verbalement, mais qu'il peut revenir à la méthode précédente.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Le conseil d'administration a reçu le rapport du président et chef de la direction - T4 et résultats préliminaires de fin d'année à titre d'information.

7. Priorités législatives

a. Modifier la LAT pour inclure les agents correctionnels dans la présomption de SSPT

Le président-directeur général demande au conseil d'administration de déterminer s'il souhaite apporter une modification législative à la *loi sur les accidents du travail* afin d'inclure les agents correctionnels dans la liste de présomption du syndrome de stress post-traumatique (SSPT). Il indique que personne ne sait

pourquoi ils ont été exclus et qu'il n'y a que deux autres juridictions qui n'incluent pas les agents correctionnels.

Le président-directeur général indique que le coût de l'amendement est minime et qu'il n'aura pas d'incidence sur le taux actuel. Il ajoute que la décision, si le conseil d'administration souhaite poursuivre l'amendement, sera de suivre la définition albertaine de l'agent correctionnel.

Il ajoute que si la consultation des parties prenantes ont des objections, le directeur exécutif de la communication et son groupe peuvent mener cette consultation et en présenter les résultats lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a demandé à la direction d'élaborer un plan de consultation qui devra être approuvé par le Conseil d'administration lors de la prochaine réunion.

b. Étudier l'abrogation de la loi sur l'indemnisation des pompiers et l'ajout de dispositions à la LAT.

La directrice exécutive de la planification stratégique, des politiques et des risques explique au conseil d'administration que le programme législatif introduit la notion d'abrogation potentielle de la Loi sur l'indemnisation des pompiers (LIP). Elle précise que le Nouveau-Brunswick est actuellement la seule juridiction à avoir encore une loi sur l'indemnisation des pompiers.

Le directeur de la planification fiscale et économique a indiqué qu'il s'agissait simplement d'une discussion préliminaire sur la possibilité d'abroger la *loi sur l'indemnisation des pompiers* et de modifier la *loi sur les accidents du travail* afin d'offrir une couverture présumée aux pompiers. Il ajoute que si le conseil d'administration décide de poursuivre la discussion, Travail sécuritaire NB reviendra devant le conseil avec d'autres discussions et décisions :

- Les exigences d'une telle fusion, y compris le transfert d'actifs et de passifs, les changements nécessaires aux systèmes, politiques et pratiques de Travail Sécuritaire NB, et toute exigence légale pour faciliter une telle fusion.
- Approches potentielles concernant le financement de la couverture présomptive, y compris la manière dont le coût annuel de la couverture est collecté. Il s'agira notamment de procéder à un examen complet des compétences.
- Informations destinées à la consultation des parties prenantes.

Le conseil d'administration a demandé à la direction de préparer une analyse solide et de la présenter lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive la discussion sur l'abrogation de la LIP et l'ajout de dispositions à la LAT pour information, l'ajout de dispositions à la LAT pour information.

8. Normes internationales d'information financière 17

Le directeur de la planification fiscale et économique et le contrôleur ont présenté au conseil d'administration une vue d'ensemble des normes internationales d'information financière 17 (IFRS 17).

Ils ont indiqué que la norme IFRS 17 est entrée en vigueur le 1er janvier 2023 et qu'elle modifie la façon dont Travail Sécuritaire NB déclare et divulgue les passifs dans les bilans financiers. Travail Sécuritaire NB a adopté cette norme pour des raisons de conformité.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le Conseil d'administration reçoive les normes internationales d'information financière 17 pour information.

9. Présentation des parties prenantes

a. New Brunswick Construction Safety Association - Roy Siliker

Le président-directeur général présente Roy Siliker, de la New Brunswick Construction Safety Association (NBCSA). Il a déclaré que M. Siliker contribue à faire du Nouveau-Brunswick la province la plus sécuritaire pour travailler et à s'assurer que tous les employés rentrent chez eux après le travail.

M. Siliker a expliqué au conseil d'administration que la NBCSA offre une formation à la sécurité pour 50 dollars par jour. Il indique qu'elle utilise les mêmes normes que celles utilisées dans l'ensemble du pays. Cela signifie que la formation reçue par la NBCSA peut être utilisée dans n'importe quelle province, à l'exception de l'Alberta.

M. Siliker a fourni des détails sur le programme de Certificat de reconnaissance « COR » et d'audit de la NBCSA. Il a indiqué que ce programme aide les entreprises à mettre en place leur propre programme de sécurité. Les entreprises reçoivent tout ce dont elles ont besoin, y compris un manuel de travail qu'elles peuvent adapter à leurs besoins. L'entreprise soumet des audits internes qui sont vérifiés par la NBCSA lors d'un audit externe. M. Siliker a déclaré que la NBCSA aimerait recevoir les ordres d'arrêt de travail émis par Travail Sécuritaire NB, car cela aiderait à comprendre, en particulier si un audit vient d'être réalisé et que tout semble être en bon état de fonctionnement.

Le président-directeur général demande à M. Siliker quel est le ton donné par les dirigeants des entreprises. M. Siliker répond que lorsque les dirigeants soutiennent ces cours de sécurité, les employés le font aussi.

M. Siliker a indiqué que le SIMDUT et les orientations en matière de sécurité sont proposés gratuitement aux élèves du secondaire et que si l'élève choisit un métier pour suivre un enseignement post-secondaire, la NBSCA transférera son relevé de notes au NBCC afin qu'il n'ait pas à suivre à nouveau le cours sur la sécurité.

M. Siliker a indiqué qu'il aimerait que Travail Sécuritaire NB mette en œuvre un programme d'initiative COR. Il a précisé qu'à l'heure actuelle, Travail Sécuritaire NB n'utilise que le Système d'incitation financière à la sécurité, mais uniquement pour les grandes entreprises, et que la plupart des juridictions utilisent un programme tel que COR.

10. Mise à jour de la modernisation

a. Mise à jour générale

La directrice exécutive de la communication a présenté une mise à jour générale des efforts de modernisation. Elle a indiqué que sur les 5 programmes et 26 projets, Travail Sécuritaire NB a achevé 3 projets et que 4 programmes et 8 autres projets sont en cours.

Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu

Que le conseil d'administration reçoive la mise à jour générale de la modernisation à titre d'information.

i. Réaffectation des coûts uniques de réorganisation

Le directeur exécutif de la communication a indiqué au conseil d'administration que coûts de réorganisation ont été collectés en 2019 et 2020 et ont été utilisés en 2019, 2020, 2021 et 2022 pour la réorganisation. Travail sécuritaire NB demande l'approbation du transfert des fonds restants vers les fonds de transformation d'entreprise. Si cette demande est approuvée, tout coût de réorganisation future sera lié à un projet de modernisation ou relèverait du budget administratif.

Le vice-président du conseil d'administration a demandé qu'une analyse soit fournie au conseil d'administration avant de prendre une décision sur la recommandation de coûts uniques de réorganisation.

b. Audit interne

Le directeur de l'audit interne a remis au conseil d'administration une note concernant l'audit interne de la mise à jour de la modernisation.

Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité

Que le conseil d'administration reçoive la note de vérification interne de la modernisation à titre d'information.

c. Plan de consultation des parties prenantes (à huis clos)

Le vice-président de la gestion des réclamations et de la réhabilitation et le directeur de la gestion des réclamations ont donné un aperçu du plan de consultation des parties prenantes au conseil d'administration à huis clos.

Une motion a été adoptée par le Conseil à huis clos.

11. Pause (déjeuner léger)

12. Mise à jour du comité de gouvernance

a. Rapport du président du comité de gouvernance du 16 décembre et du 21 février

Le président du comité de gouvernance a donné un aperçu de son rapport au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive le rapport du président du comité de gouvernance pour information.

b. Nomination d'un membre du conseil d'administration - Représentant des travailleurs (x1) (à huis clos)

Le président du comité de gouvernance a déclaré que le comité recommande au conseil d'administration de nommer le(s) candidat(s) tel(s) que recommandé(s) par le comité de gouvernance.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité

Que le conseil d'administration approuve la recommandation du comité de gouvernance pour le poste vacant de représentant des travailleurs.

13. Mise à jour du Comité des finances et des investissements

a. Rapport du président du comité des finances et des investissements du 8 décembre et du 31 janvier

Le président du comité des finances et des investissements a présenté son rapport au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le conseil d'administration reçoive le rapport du président du Comité des finances et des investissements à titre d'information.

b. Obligations à rendement réel

Le président du comité des finances et des investissements présente une vue d'ensemble de la note fournie par le directeur des finances au comité des finances et des investissements. La recommandation est de racheter des obligations à rendement réel et le coût de cette opération serait minime.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le conseil d'administration approuve la recommandation selon laquelle Travail Sécuritaire NB accepte la solution proposée par le directeur des finances

et rachète des obligations à rendement réel afin de rétablir une position de 1 % dans le fonds des sinistres.

14. Mise à jour du comité des ressources humaines et de la rémunération

a. Rapport du président du comité des ressources humaines et de la rémunération du 1er décembre

M. Guérette présente au conseil d'administration une vue d'ensemble de son rapport pour la réunion du comité des ressources humaines et de la rémunération.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Le conseil d'administration a reçu le rapport sur les ressources humaines et la rémunération pour information.

b. Ratification de la nomination d'un président de comité suppléant

Le conseiller général et secrétaire général par intérim a indiqué qu'il était nécessaire de ratifier la nomination d'un président de comité suppléant.

Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Que le conseil d'administration confirme la ratification de la présidence suppléante pour la réunion du comité du 1er décembre.

c. Évaluation des performances du directeur général

Le président-directeur général a déclaré qu'il y avait eu beaucoup de travail remarquable accompli en 2022 et qu'il aimerait qu'un document reflète ce travail. Il est recommandé au conseil d'administration d'approuver l'examen des performances du président-directeur général.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité

Que le conseil d'administration approuve l'évaluation des performances du directeur général.

15. Mise à jour du Comité d'examen des accidents mortels

a. Rapport du président du comité d'examen des accidents mortels du 7 décembre et du 16 février

Le président du comité d'examen des accidents mortels a présenté une vue d'ensemble de son rapport au conseil d'administration.

Sur proposition dûment formulée, appuyée et adoptée, la résolution est adoptée à l'unanimité :

Le conseil d'administration a reçu le rapport du président du comité d'examen des accidents mortels pour information.

16. Affaires Nouvelles

Le vice-président demande une mise à jour de la position du conseiller en gouvernance d'entreprise. Le président et chef de la direction fait le point avec le conseil

d'administration.

Un membre a demandé une mise à jour sur l'amélioration des prestations pour les travailleurs accidentés. Le président-directeur général répond que Travail Sécuritaire NB a été très actif avec EPFT pour rédiger un mémorandum à l'intention du conseil exécutif. Il indique que le mémorandum devrait être soumis à la signature du président et du directeur général dans les deux prochaines semaines, puis dans les deux semaines suivantes, il devrait être soumis au Conseil des ministres.

Sur proposition dûment faite, appuyée et adoptée, il est résolu à l'unanimité *Que le conseil d'administration reçoive, à titre d'information, des mises à jour sur le conseiller en matière de gouvernance d'entreprise et sur l'amélioration des prestations pour les travailleurs blessés.*

17. À huis clos

Une séance à huis clos a été tenue.

Proposition d'ajournement à 12h30 le 23 février 2023